

Québec, le 6 août 2012

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 31.51)

Ford du Canada limitée
1, Canadian Road
PO Box 2000
Oakville (Ontario) L6J 5E4

N/Réf. : 7610-13-01-00433-10
400948443

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 26 avril 2012, reçue le 11 mai 2012 et complétée le 29 juin 2012, j'aprouve, conformément à l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « *Plan de réhabilitation* » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

- Excavation d'environ 2 408 mètres cubes des sols contaminés en concentration supérieure aux valeurs limites réglementaires de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Les sols contaminés excavés seront envoyés dans des lieux autorisés par le Ministère. S'il y a lieu, l'eau souterraine recueillie sera également gérée selon la réglementation en vigueur.

Le projet sera réalisé sur le lot 1 222 127 du cadastre du Québec, soit au 2455, boulevard Curé-Labelle à Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 octobre 2010, signée par monsieur Patrick Turcotte, de la firme Dessau, à laquelle étaient joints des études de caractérisation phase I et phase II, l'attestation d'étude de caractérisation signée par un expert et la grille d'attestation d'étude de caractérisation, l'attestation du résumé de l'étude de caractérisation signée par un expert et le résumé de l'étude de caractérisation;

Le 6 août 2012

- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 mars 2012, signée par monsieur Robert Ferri, de la firme Golder associés ltée, à laquelle était jointe une étude de caractérisation environnementale complémentaire du terrain;
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 avril 2012, signée par monsieur Robert Ferri, à laquelle étaient joints un plan de réhabilitation, un addenda à l'étude de caractérisation environnementale complémentaire, l'attestation d'étude de caractérisation environnementale complémentaire signée par un expert et la grille d'attestation d'étude de caractérisation environnementale complémentaire, l'attestation du résumé de l'étude de caractérisation environnementale complémentaire signée par un expert et le résumé de l'étude de caractérisation environnementale complémentaire.

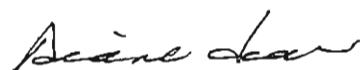
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Diane Jean
Sous-ministre